

Tarifs d'achat 2010 du kWh PV selon les applications

Tarifs d'achat 2010 (en c€ HT) du kWh fourni au réseau en fonction du type d'intégration et des applications (*)							TRE 16/09/2010		
Pc	Applications	Date achèvement	Demande raccordement	Systèmes intégrés simplifiés	Systèmes intégrés	Allège, bardage, Brise-soleil, ...	Systèmes non intégrés		
							Métropole	Corse/DOM	
≤ 250kWc	Habitations Pc ≤ 3kWc		< 01/01/11	58	58	58			
			> 01/01/11	37					
	Habitations Pc > 3kWc		< 01/01/11	51	51	51			
			> 01/01/11	37					
	Bâtiments santé/éducation Pc ≤ 3kWc	< 2 ans	> ou = 2 ans	< 01/01/11	27,6 (35,2)	27,6 (35,2)	37		
				> 01/01/11	51	51			
				> 01/01/11	37	37			
	Bâtiments santé/éducation Pc > 3kWc	< 2 ans	> ou = 2 ans	< 01/01/11	37	37	37		
				> 01/01/11	51	51			
				> 01/01/11	37	37			
	Bâtiments fermés (tertiaires/industriels/sports/agricoles/serres fermées,...) Pc ≤ 3kWc	< 2 ans	> ou = 2 ans	< 01/01/11	27,6 (35,2)	27,6 (35,2)	37	27,6	35,2
				> 01/01/11	44	44			
				> 01/01/11	37	37			
	Bâtiments fermés (tertiaires/industriels/sports/agricoles/serres fermées,...) Pc > 3kWc	< 2 ans	> ou = 2 ans	< 01/01/11	37	37	37		
> 01/01/11				44	44				
> 01/01/11				37	37				
Bâtiments ouverts (Stades/Hangars/abris de parkings,...) Pc ≤ 3kWc				27,6 (35,2)	27,6 (35,2)	37			
Bâtiments ouverts (Stades/Hangars/abris de parkings,...) Pc > 3kWc				37	37	37			
Centrales au sol				n.a.	n.a.	n.a.			
> 250 kWc	Bâtiments / Centrales au sol				37	37	37	27,6 * R	

Eligible à la prime d'intégration au bâti uniquement si la puissance crête totale des installations sur un même site est inférieure ou égale à 250 kWc

(*) : A partir du 1er janvier 2012, puis au 1er janvier de chaque année suivante, nouveau tarif = tarif de la période précédente x 0,9

R = coefficient (1 à 1,2 selon la localisation du site) donné par l'annexe 3 de l'arrêté tarifaire du 31 août 2010